

CYCLING
MADE
IN FRANCELA PLATEFORME
DU VÉLO ET DES
MOBILITÉS ACTIVES

Prime à l'achat pour les vélos à assistance électrique – La mobilisation a porté ses fruits !

Grâce à la mobilisation des élus du Club des villes et territoires cyclables, des parlementaires pour le vélo et des acteurs économiques rassemblés au sein de la [Plateforme du vélo et des mobilités actives](#), le vélo à assistance électrique bénéficie depuis le 18 février d'une prime correspondant à 20% du prix d'achat dans la limite de 200 euros. A noter, l'aide s'adresse aux particuliers mais également aux personnes morales, collectivités, entreprises... ! Les pouvoirs publics sont longtemps restés insensibles à nos arguments, encore tout récemment lors des discussions budgétaires de la loi de Finances pour 2017. Pourtant des études récentes, comme celle de [l'Ademe en 2016](#), ont mis en évidence les multiples bénéfices des services vélos intégrant le VAE. Malgré cela, le VAE n'était pas éligible au bonus écologique adopté fin décembre dernier pour les voitures et les scooters électriques alors que, contrairement à ces derniers, une part importante de la production des VAE vendus en France chaque année est française (40%) . Soulignons enfin que les ventes de VAE en 2015, avec 100 000 unités vendues, ont dépassé les ventes de cyclomoteurs et que l'année 2016, dont les chiffres seront connus dans les prochaines semaines, devrait voir cette tendance s'accroître encore.

Un investissement rentable

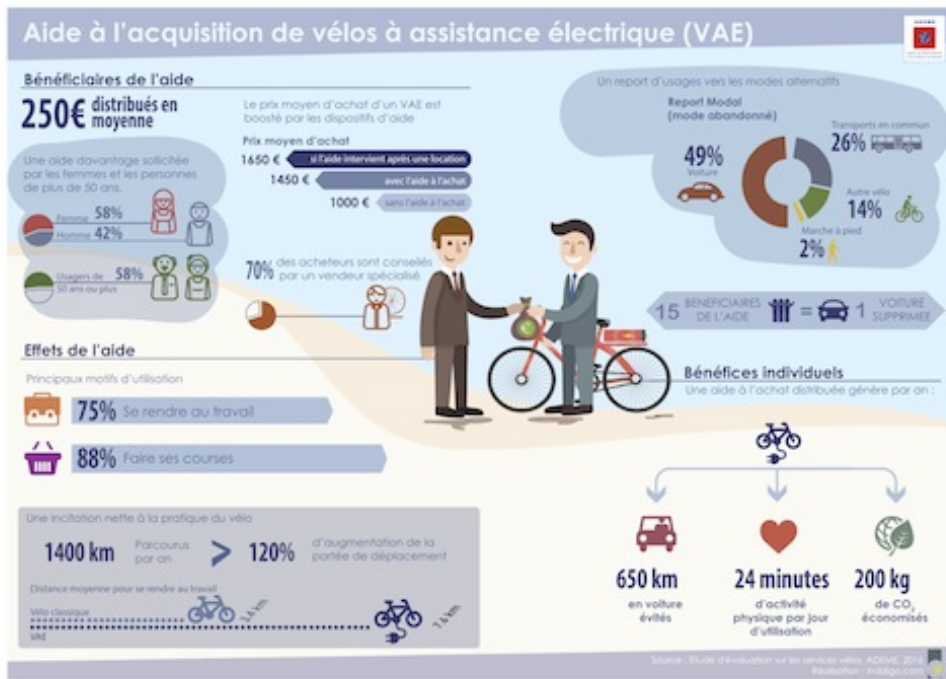
Comme le montre l'étude que l'European Cyclists' Federation vient de réaliser sur [les incitations fiscales à l'écomobilité](#), soutenir le VAE est un investissement rentable. L'Autriche par exemple a réussi à développer le marché du VAE le plus important d'Europe grâce à plusieurs niveaux de prime à l'achat (national, régional et local). Par ailleurs, le VAE est un moyen de mettre en selle des publics éloignés des modes actifs : personnes âgées ou ne bénéficiant pas d'un cadre facilitant la pratique du vélo (côtes, distance importante à parcourir). Le vélo comme le VAE sont une alternative à la voiture à prendre en compte dans les stratégies d'éco-mobilité.

Une mesure à pérenniser

Le décret du 16 février établit que le dispositif d'aide à l'achat d'un VAE est limité dans le temps puisqu'il n'est valable que jusqu'au 31/01/2018, ce qui n'est pas le cas du bonus écologique pour le véhicule et le cyclomoteur électriques. Une exigence sans doute imposée par le ministère de l'Economie pour rendre le VAE éligible à ce dispositif... Aussi le Club des villes et territoires cyclables et les parlementaires pour le vélo se mobiliseront dès la préparation des discussions budgétaires dans le cadre de la nouvelle législature pour assurer toutes les chances d'obtenir sa reconduction dès 2018 et de bénéficier de ses impacts nombreux qui ne se déploieront pas sur les seuls 10 mois à venir.

[En savoir plus \(modalités d'application\)](#)

Aide à l'acquisition de VAE - les chiffres



La lettre d'information de la Plateforme du vélo et des mobilités actives animée par le Club des villes et territoires cyclables
33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris - tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - plateformevelo@villes-cyclables.org